

Retraite unique : 2000 €/mois à 60 ans

Annexe - Données et calculs

1	LE REVENU MOYEN EN FRANCE : 2 200 € PAR MOIS ET PAR ADULTE, AVANT IMPOTS, HORS REVENUS DU CAPITAL.....	2
2	LES RETRAITES EN 2018.....	4
2.1	17,2 MILLIONS DE RETRAITES DE DROIT DIRECT OU DERIVE (REVERSION)	4
2.2	L'AGE DE DEPART A LA RETRAITE N'EST PAS L'AGE DE CESSATION D'ACTIVITE !.....	5
2.3	LE MONTANT MOYEN DE LA PENSION DE RETRAITE NETTE : 1 444 /MOIS.....	6
3	AVEC UNE RETRAITE A 2 000 €/MOIS, PLUS DE 80% DES PENSIONS SERONT SUPERIEURES A CELLES DU SYSTEME ACTUEL	7
4	LE BESOIN DE FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE : 5 % DU PIB.	8
4.1	EVALUATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	8
4.2	SENSIBILITE AUX PARAMETRES : AGE ET NIVEAU DE LA RETRAITE UNIQUE.....	9
4.3	QUELQUES PISTES DE FINANCEMENT.....	10
5	ET POUR LA SUITE : UNE INDEXATION DES PENSIONS SUR LA PART DES PLUS DE 60 ANS DANS LA POPULATION	11
6	REFERENCES.....	12

1 Le revenu moyen en France : 2 200 € par mois et par adulte, avant impôts, hors revenus du capital

Le tableau suivant donne les revenus et dépenses des ménages français, sur la base des comptes de la nation 2018 (INSEE, mai 2019). Les chiffres de la comptabilité nationale, exprimés en milliards d'euros annuels, sont rapportés aux 52,6 millions d'adultes¹ (INSEE, 2020) et mensualisés.

Quatre types de revenus directs ou indirects sont distingués :

- Les revenus d'activité ou de remplacement (salaires, retraites ...) : environ **2 210** €/mois/adulte
- Les revenus du capital immobilier : environ **310** €/mois/adulte, dont l'essentiel correspond au « loyer imputé », c'est-à-dire le loyer évité par le fait d'être propriétaire de son logement
- Les revenus du capital financier (dividendes et plus-values) : environ **130** €/mois/adulte
- Les revenus en nature correspondant aux services publics : environ **650** €/mois/adulte, essentiellement pour la santé et l'éducation

Le total de ces « revenus » se monte à **3 300** €/mois/adulte, dont 2 340 €/mois/adulte sous forme monétaire, le reste étant des revenus « en nature » : les loyers imputés et les services publics.

On retient comme **valeur de référence 2 200 €**, correspondant au revenu d'activité ou de remplacement moyen par adulte et par mois, avant impôts directs, hors revenus du capital immobilier ou financier.

Ces chiffres moyens par adulte en France masquent évidemment des disparités très importantes, analysées notamment dans (Landais, Piketty, & Saez, 2011) et (Cazenave-Lacrouts, 2018)

¹ On définit ici comme « adulte » les personnes de 18 ans et plus

		Md€	€/mois/adulte
Ressources	Revenus d'activité ou de remplacement	1 394	2 207
	Rémunération des entrepreneurs individuels ^a	89	141
	Salaires nets reçus	800	1 267
	Prestations sociales en numéraire (retraites, chômage, ...) ^b	505	799
	Revenus du capital	277	438
	Revenus immobiliers (locations et loyers imputés) ^c	195	309
	Revenus financiers ^d	82	130
	Dividendes	37	59
	Autres (essentiellement plus-values)	45	71
	Revenus en nature (services publics)^e	409	648
Essentiellement services publics d'éducation et santé	267	423	
Remboursements de soins, médicaments, APL, ...	142	225	
	Total Ressources	2 080	3 293
Emploi	Consommation	1 543	2 443
	Dépense de consommation individuelle hors taxes	1 051	1 664
	Dépense de services publics	409	648
	Réparation et entretien de biens (immobilier, ...)	84	132
	Taxes	417	660
	TVA ^f	169	267
	Impôts sur le revenu et le patrimoine	248	393
	Epargne	119	189
	Total Emploi	2 080	3 293

a Revenu mixte des Entreprises Individuelles, voir <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1885>

b Prestations sociales hors transferts sociaux en nature, voir (INSEE, mai 2019)

c Voir Rapport 2018 de la commission des comptes au logement (DATA LAB, Septembre 2019)

d Revenu de la propriété, voir <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1740>

e Transferts sociaux en nature, voir <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1087>

f Impôts en 2018, voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381408>

2 Les retraites en 2018

Les chiffres qui suivent sont issus des données du Ministère du Travail (DREES, 2019) et du Comité d'Orientation des Retraites (COR, juin 2019) et (COR, novembre 2019).

2.1 17,2 millions de retraités de droit direct ou dérivé (réversion)

D'après (DREES, 2019), « fin 2017, 16,2 millions de personnes sont retraitées de droit direct des régimes français. Leur nombre augmente de 0,7 % par an. Ce rythme reste inférieur à celui observé entre 2005 et 2010 (2,6 % de croissance en moyenne par an), mais se situe dans la tendance des dernières années »

« Fin 2017, tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2007. Pour 1,1 million de ces bénéficiaires, la pension de droit dérivé constitue leur unique pension de retraite. Les femmes, plus souvent veuves, représentent 88 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé. »

« Si l'on comptabilise chaque retraité au prorata de sa durée validée pour la retraite, les 16,1 millions de retraités de droit direct d'un régime de base fin 2016 représentent un effectif en « équivalent carrière complète » de 14,1 millions. »

Tableau 1 Effectifs de retraités dans les principaux régimes au 31 décembre 2017

En milliers

	Ensemble des retraités, de droit direct ou dérivé	Retraités de droit direct		Retraités de droit dérivé (réversion)	
		Tous retraités percevant un droit direct	dont nouveaux retraités en 2017	Tous retraités percevant un droit dérivé	dont retraités percevant un droit dérivé servi seul ³
Ensemble (tous régimes confondus) ¹	17 220	16 160	708	4 375	1 060
dont retraités résidant en France	15 605	15 066	685	3 719	539
Régime général	14 188	13 412	625	2 773	776
Arrco	12 637	11 442	550	2 931	1 195
Agirc	3 074	2 530	125	643	544
MSA salariés	2 512	1 932	72	733	580
MSA non-salariés	1 396	1 295	34	411	101
Fonction publique de l'État ¹	2 270	1 903	67	448	367
SSI	2 005	1 602	68	508	404
CNRA	1 226	1 093	61	168	133
Régimes spéciaux ²	1 096	759	24	351	336
Professions libérales	360	312	23	49	48

1. Y compris militaires et fonctionnaires ayant liquidé une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite (voir fiche 20).

2. Régimes spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

3. Bénéficiaires d'un droit dérivé uniquement, tous régimes confondus. Ce chiffre ne peut pas être comparé aux nombres de bénéficiaires de droit dérivé servis seuls régime par régime : un pensionné de réversion peut en effet bénéficier d'un droit dérivé servi seul dans un régime, tout en bénéficiant d'un droit direct servi par un autre régime.

Champ > Retraités bénéficiaires d'une pension de droit direct ou dérivé d'au moins un régime français, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2017.

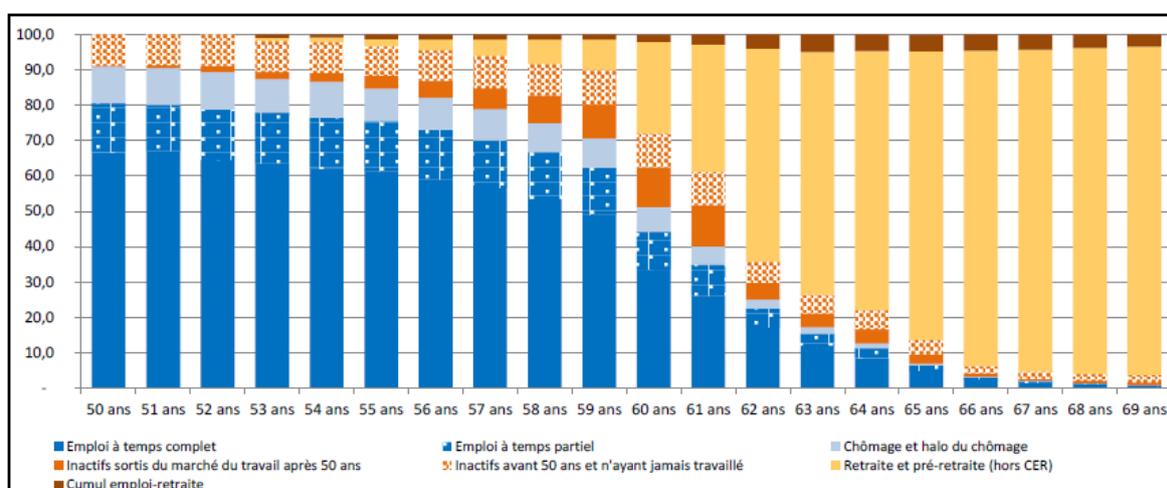
Sources > DREES, EACR 2017, EIR, modèle ANCETRE.

2.2 L'âge de départ à la retraite n'est pas l'âge de cessation d'activité !

Selon la DREES, « En 2017, l'âge conjoncturel² de départ à la retraite s'élève à 62 ans et 1 mois ». Mais cet âge conjoncturel est difficile à comprendre ! D'après le gouvernement, « l'âge moyen de départ à la retraite (hors départs anticipés) en 2017 est de 63,4 ans au régime général » (chiffre très largement repris dans les médias).

Plus simplement, pour une personne donnée, l'âge de départ à la retraite correspond à l'âge de liquidation de ses droits. Mais attention, ce n'est pas l'âge de cessation d'activité : pour beaucoup de gens, la transition entre emploi et retraites passe par des situations diverses. Ainsi le COR publie le graphique suivant (COR, juin 2019) :

Figure 1.25 – Ventilation des situations vis-à-vis du marché du travail par âge détaillé de 50 à 69 ans (moyenne 2016-2018)



Lecture : parmi les personnes résidant en France en 2016-2018 et âgées de 60 ans, 33,5 % étaient en emploi à temps complet, 10,7 % en emploi à temps partiel et 9,6 % étaient inactives au sens du BIT, sorties du marché du travail avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé.

Note : le « halo autour du chômage » désigne, selon l'INSEE, les personnes inactives mais proches du marché du travail (personnes déclarant souhaiter travailler, mais qui ne sont pas classées au chômage au sens du BIT, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit parce qu'elles n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent).

Champ : France entière (hors Mayotte), personnes de 15 ans et plus vivant en ménage ordinaire ; moyenne 2016-2018.

Sources : INSEE, Enquêtes Emploi ; calculs DARES.

Ainsi à 62 ans, seul environ 20% des gens ont un emploi à temps complet ou partiel. « Entre 60 et 64 ans, les taux d'activité des femmes et des hommes se situent à environ 33 % ».

² Selon la DREES, « l'âge conjoncturel de départ à la retraite suit l'âge des liquidants, en corrigeant les effets générationnels. Il est plus pertinent que l'âge moyen des nouveaux retraités à la liquidation. Il est calculé ici pour les retraités résidant en France. ». Pour le COR l'âge conjoncturel de départ à la retraite est défini « pour une année donnée, comme l'âge moyen de départ d'une génération fictive qui aurait, à chaque âge, la même probabilité d'être à la retraite que la génération qui a cet âge au cours de l'année d'observation. » (COR, juin 2019). Bon courage !

2.3 Le montant moyen de la pension de retraite nette : 1 444 /mois

D'après (DREES, 2019), « le montant moyen de la pension brute de droit direct (y compris la majoration de pension pour enfants), tous régimes, s'établit, pour les retraités résidant en France, à 1 496 euros mensuels en décembre 2017 [...]. En tenant compte des prélèvements sociaux, la pension nette s'élève à 1 399 euros. »

« En 2017, la pension moyenne nette des retraités résidant en France augmente au même rythme que le revenu d'activité net moyen des personnes en emploi, de sorte que le ratio demeure constant, à 66 % (graphique 3). Ce ratio est globalement stable depuis 2013, après avoir augmenté. De manière plus globale, le niveau de vie médian des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Ce résultat s'explique par le fait que l'indicateur de niveau de vie, de portée plus générale que le seul ratio entre la pension moyenne et le revenu d'activité moyen, tient également compte des autres ressources des ménages, dont les revenus du patrimoine (plus élevés en moyenne pour les retraités), ainsi que des différences de structure des ménages. En effet, bien que les ménages de retraités aient des revenus en moyenne plus faibles que l'ensemble de la population, leur niveau de vie est en moyenne plus élevé, car ils ont plus rarement des enfants à charge. »

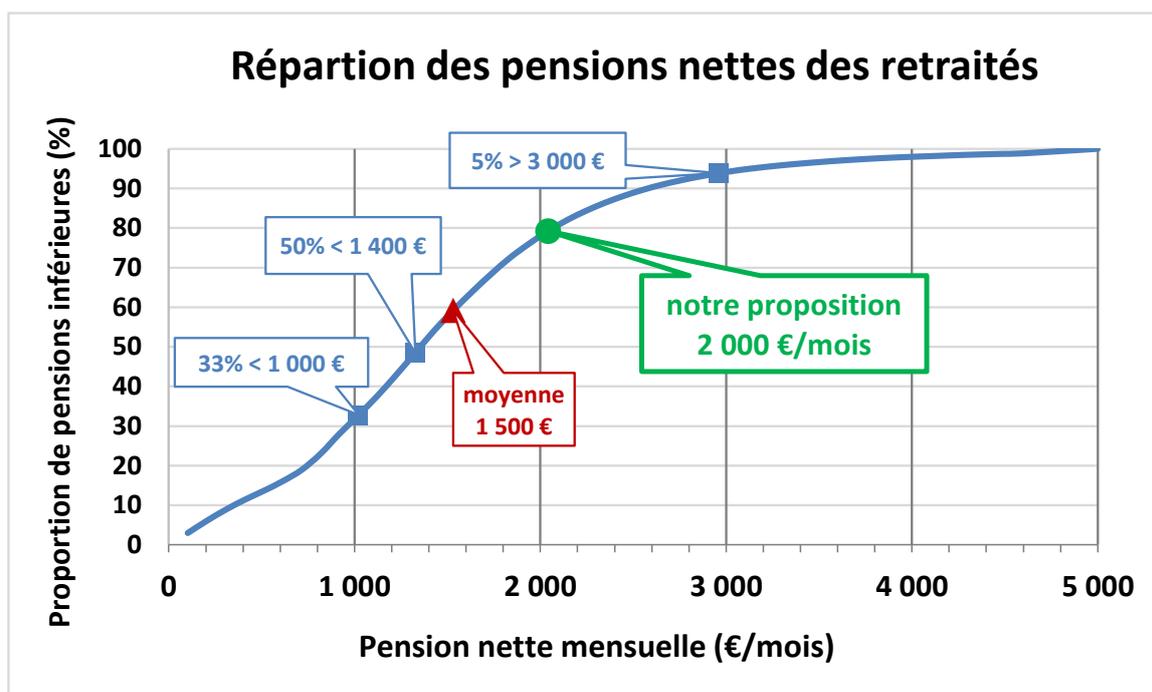
« La pension de droit direct ne reflète pas l'ensemble des montants de pension de retraite versés par les régimes obligatoires. Aux droits directs peuvent s'ajouter des avantages de droits dérivés (ou réversion), des avantages accessoires (majorations de pensions pour trois enfants ou plus, pour enfants à charge, etc.) et des prestations de minimum vieillesse. Ainsi, pour un retraité de droit direct, la pension de droit direct représente en moyenne 91 % de la pension totale et la pension de droit dérivé 9 % fin 2016, selon l'EIR. »

On en déduit que, **pour un retraité de droit direct**, la pension totale intégrant les droits dérivés se monte à **1 534 € net** (=1396/0,91). Certains pensionnés ne sont cependant pas des retraités de droit direct, mais seulement de droit dérivé, ne touchant que la réversion (1,1 million de personnes).

Pour intégrer cette part dans le calcul de la valeur moyenne de la pension, on retient le chiffre global donné par (COR, novembre 2019) : « une fois pris en compte les prélèvements pesant sur les retraites (CSG, CRDS, CASA et assurance-maladie pour les retraites complémentaires), et dont une partie sert à financer le système de retraite lui-même, les dépenses nettes du système de retraite, effectivement versées aux retraités, s'élevaient à 298,5 milliards d'euros en 2018 ». Rapporté aux 17,2 millions de pensionnés, ce montant donne une **retraite nette moyenne de 1 444 €/mois, tous pensionnés confondus**.

3 Avec une retraite à 2 000 €/mois, plus de 80% des pensions seront supérieures à celles du système actuel

En appui à ses publications, la DREES met à disposition les données des échantillons permettant de calculer les indicateurs statistiques principaux. Concernant les retraites, ces données sont disponibles en open-data³. Ces données permettent de calculer la répartition des pensions nettes totales des retraités de droit direct illustrée sur la figure suivante.



Cette répartition permet de mesurer les disparités des pensions de retraite nette : de 0 ou presque à 5 000 €/mois. Nous avons situé sur cette courbe quelques points caractéristiques :

- Les deux carrés bleus donnent la part des retraités gagnant respectivement moins que 1 000 €/mois (33% des gens) et que 3 000 €/mois (95% des gens, ce qui signifie que 5% des pensionnés gagnent plus)
- Le carré rouge situe la *médiane* de la pension nette : 50% des gens gagnent moins et 50% des gens gagnent plus qu'environ 1 400 €/mois
- Le triangle jaune donne la moyenne des pensions : environ 1 500 €/mois. 60% des gens gagnent moins que cette moyenne.

Enfin le rond vert situe notre proposition à 2 000 €/mois. Cette répartition permet donc de situer ceux qui verraient leur pension augmenter par rapport au système actuel et ceux pour lesquels la pension serait moindre. Pour 80% des retraités, le système serait plus favorable que le système actuel. Notamment plus d'un tiers des retraités – les plus pauvres, ceux qui gagnent moins que 1 000 €/mois, verraient une pension au moins double de celle du système actuel. Seuls les 20% des retraités, les plus riches, auraient une pension moindre que dans le système actuel. Les 3/4 d'entre eux - ceux qui gagnent entre 2 000 et 3 000 €/mois - auraient une pension amoindrie de moins d'un tiers. Pour

³ <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/retraites>

seulement 2% des retraités - ceux qui gagnent plus de 4 000 €/mois - la réduction par rapport au système actuel serait de plus de 50%.

Cette répartition ne concerne que les 16,1 millions de retraités de droit direct. Elle intègre l'ensemble de leurs revenus, y compris ceux issus des droits dérivés. Faute de données disponibles, nous n'avons pas pu calculer l'équivalent pour l'ensemble des retraités, intégrant les 1,1 millions de personnes ne bénéficiant pas d'une pension de droit direct mais seulement d'une réversion. Ces pensions sont cependant faibles, notamment en raison du plafonnement de la réversion⁴ : toutes ces pensions faibles ne pourront que bénéficier du système que nous proposons.

4 Le besoin de financement supplémentaire : 5 % du PIB.

4.1 Evaluation du besoin de financement

Aujourd'hui environ 17,2 millions de retraités disposent en moyenne d'une retraite nette de 1 444 €/mois. Le système proposé a évidemment un coût.

Nous proposons d'une part d'augmenter ce montant à 2 000 €/mois, pour tout le monde, ce qui correspond à une augmentation d'environ 38% de la pension moyenne. Nous proposons d'autre part d'étendre cette retraite unique à l'ensemble des personnes âgées de 60 ans révolus. En 2018, cela concerne 17,85 millions de personnes, et correspond à une augmentation de 3,6% du nombre de bénéficiaires. Le surcoût correspondant est d'environ 130 Md€.

Par ailleurs, outre les bénéfices sociaux difficilement chiffrables que cette retraite unique apporte, elle permet également d'apporter quelques économies.

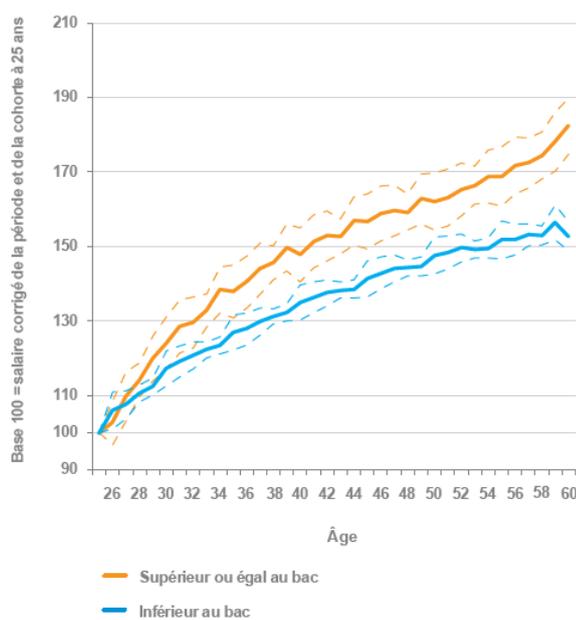
D'une part, une cessation d'activité à 60 ans permet de diminuer le chômage. D'après la « ventilation des situations vis-à-vis du marché du travail par âge » présenté précédemment (COR, juin 2019), recoupée avec les fichiers démographiques de l'INSEE (INSEE, 2020), ce sont environ 890 000 personnes de 60 ans ou plus qui bénéficient d'un travail à temps complet, 250 000 à temps partiel et 340 000 qui cumulent emploi et retraite. Sauf à supposer qu'ils ne seraient pas remplacés dans leurs activités, ce sont donc près de 1,2 millions d'équivalent temps plein qu'un départ à 60 ans permettrait de remplacer. Cela éviterait environ 14 Md€ d'indemnisation chômage⁵.

D'autre part, le remplacement d'un actif de 60 ans et plus par un actif plus jeune permet des économies de salaires, celles-ci restant limitées. La figure suivante (France Stratégie, novembre 2018) illustre l'augmentation des salaires de 26 à 60 ans. En supposant qu'un salarié de 60 ans sera remplacé par un salarié de 40 ans pour un salaire net moyen de 2 000 €/mois, le gain du remplacement de 1,2 millions d'équivalent temps plein ne se monte qu'à environ 5 Md€.

⁴ 1 759 €/mois en 2019

⁵ En retenant le montant moyen de l'indemnisation chômage, soit environ 1 000 €/mois

Graphique 9 – L'effet d'âge sur les salaires, par diplôme



Lecture : les hommes avec un diplôme supérieur ou égal au bac perçoivent un salaire 86 % plus élevé à 50 ans qu'à 25 ans lorsqu'on corrige de la cohorte et de la conjoncture. Ceux qui n'ont pas le bac ont un salaire qui augmente de seulement 60 % entre ces deux âges.

Source : France Stratégie d'après l'enquête Emploi (Insee)

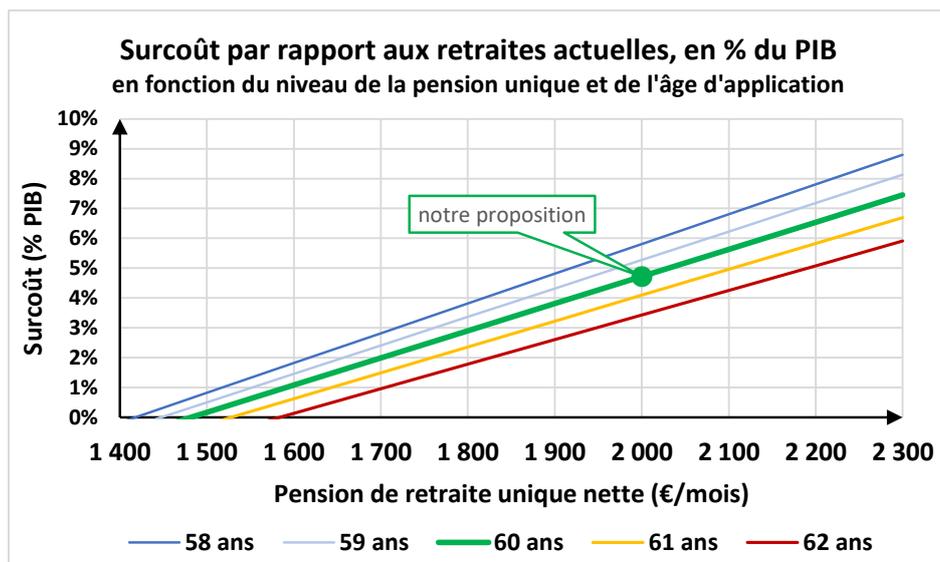
Au total, le surcoût du système proposé par rapport au système actuel serait de 111 Md€, pour une pension unique de 2 000 €/mois à partir de 60 ans.

Dans nos calculs, nous n'avons pas pris en compte les départs anticipés du fait de la pénibilité. Leur nombre est actuellement faible (environ 200 000 retraités avant 60 ans). S'il devait devenir significatif, on pourrait envisager un ajustement minime du montant moyen de la retraite, ou un financement supplémentaire.

4.2 Sensibilité aux paramètres : âge et niveau de la retraite unique

Evidemment ce coût est sensible au montant de la pension unique proposé et à l'âge universel de cessation d'activité (qui cette fois correspondrait vraiment au départ en retraite). La figure suivante illustre cette sensibilité, pour des âges de retraites débutant entre 58 et 62 ans, et pour des pensions uniques variant de 1 400 à 2 300 €/mois.

Par exemple, pour rester dans une limite de 2% d'augmentation du PIB avec un âge de départ maintenu à 60 ans, il faudrait fixer la retraite unique à 1700 €/adulte/mois, ou alors augmenter l'âge de départ à 62 ans et fixer la retraite un peu au-dessus de 1800 €/adulte/mois.



4.3 Quelques pistes de financement

Au-delà des choix de financement, il n'y a pas de raison mathématique à l'impossibilité de partage de la richesse nationale entre actifs et inactifs. Certes, les 111 Md€ de surcoût par rapport au système actuel représentent une augmentation significative du coût actuel des retraites (298 Md€/an), de l'ordre de 37%. On donne ici quelques ordres de grandeur permettant de relativiser ce montant par rapport à l'enjeu social qu'il représente.

- Cela ne représente que 4,7% du PIB (2 353 Md€ en 2018). A titre de comparaison, le PIB a progressé, en € constant, de 45% depuis 1990. 4,7% de PIB représentent donc une croissance moyenne sur 4 ans.
- Sur la base des comptes de ménages 2018, et en retenant les revenus des entreprises individuelles (89 Md€) et les salaires nets (800 Md€), le financement des retraites (298 Md€ bruts) correspond à un taux de 33,5% des revenus nets. Pour obtenir un financement complémentaire de 111 Md€ basé sur les cotisations, on peut jouer sur le taux et sur l'assiette, comme illustré dans le tableau suivant :

Assiette	Taux de cotisation permettant de dégager 111 Md€ supplémentaires
revenus des entreprises individuelles et salaires (889 Md€ nets)	46 % (+13 points)
+ revenus financiers (+ 82 Md€)	42 % (+9 points)
+ revenus immobiliers (y compris loyers imputés) (+ 195 Md€)	35 % (+1,5 point)

L'élargissement de l'assiette aux revenus du capital permet évidemment de limiter le taux de cotisation global ; la participation des revenus du capital semble par ailleurs légitime. Les revenus financiers pris en compte ici (82 Md€) ne sont que ceux qui apparaissent dans les comptes de la nation pour les ménages. Ceux-ci intègrent 37 Md€ de dividendes, mais l'ensemble des dividendes

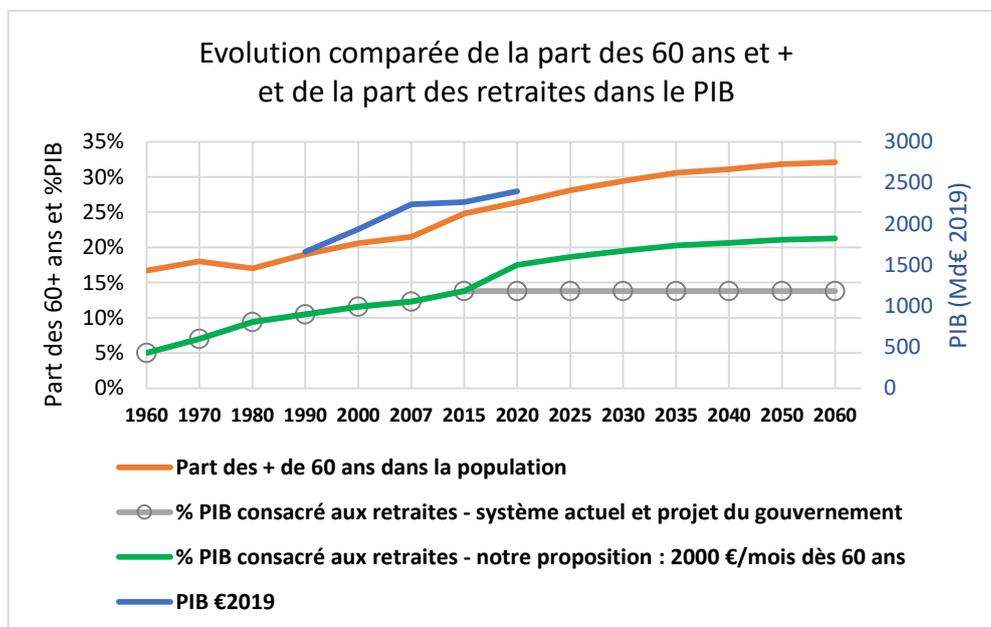
versés par les entreprises françaises semblent bien plus importants : 133 à 157 Md€ en 2018 selon les estimations (Lettre Vernimmen et le Henderson Global Dividend Index), rapportées par Michel Husson⁶.

- Une lutte efficace contre la fraude fiscale permettrait de dégager des ressources significatives : d'après Gérald Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, sur la lutte contre la fraude fiscale, « même si les estimations varient beaucoup, nous savons que ce montant est considérable : il serait compris entre 40 et 100 Md€ »⁷

5 Et pour la suite : une indexation des pensions sur la part des plus de 60 ans dans la population

Comme l'illustre la figure suivante, la part du PIB consacrée aux retraites a suivi de longue date l'évolution de la part des plus de 60 ans dans la population française. Sous l'effet des multiples réformes engagées depuis 1993, on constate aujourd'hui un décrochage de la part consacrée aux retraites, que le projet gouvernemental prévoit de plafonner à 14% du PIB. On voit par ailleurs sur ce graphique que le plafonnement actuel n'est en rien lié à une stagnation du PIB, qui a continué d'augmenter.

Notre projet consiste d'une part à revaloriser les pensions, et d'autre part à faire évoluer la part de PIB consacrée aux retraites en proportion de la part des 60 ans et plus dans la population française. Si le PIB augmente, chaque retraité voit sa retraite augmenter ; si le PIB baisse chaque retraité voit sa pension diminuer (le montant de la retraite est donc indexée sur le PIB).



⁶ Mystère Où sont passés les dividendes ? Michel Husson, 17/10/2018, Alternatives Economiques (<https://www.alternatives-economiques.fr/passes-dividendes/00086575>)

⁷ Déclaration à l'Assemblée Nationale le 17 septembre 2108 : <https://www.vie-publique.fr/discours/206770-dclaration-de-m-gerald-darmanin-ministre-de-laction-et-des-comptes-pu>

6 Références

- Cazenave-Lacrouts, M.-C. (2018). Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés. *Insee Références, édition 2018 - Dossier - Les très hauts revenus en 2015...*, 46-63.
- COR. (juin 2019). *Evolution et perspectives des retraites en France - rapport annuel du COR*. Comité d'Orientation des Retraites.
- COR. (novembre 2019). *Perspectives d'évolution des retraites en France*. Rapport du COR.
- DATALAB. (Septembre 2019). *Compte du logement 2018, Rapport des comptes de la commission du logement*. Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.
- DREES. (2019). *Les retraités et les retraites*. Paris: DRESS, Ministère du travail.
- France Stratégie. (novembre 2018). *Les salaires augment-ils vraiment avec l'âge ?* La note d'analyse n°72.
- Guégano, Y. (2015). *Les âges de départ à la retraite en France, éléments de cadrage*. Colloque du COR, janvier 2015: COR.
- INSEE. (2020). *Population totale par sexe et âge au 1er janvier 2020, France*. Récupéré sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892086?sommaire=1912926>
- INSEE. (mai 2019). Les comptes de la Nation en 2018. *INSEE Première n°1754*.
- Landais, C., Piketty, T., & Saez, E. (2011). *Pour une révolution fiscale - un impôt sur le revenu pour le XXIe siècle*. Paris: Editions du Seuil et La République des Idées.